

Prévention du harcèlement sexuel et des agissements sexistes

Le référent harcèlement sexuel et agissements sexistes (CSE)

PRÉSENTIEL

SUR-MESURE

INTER ENTREPRISE

Objectif de formation

Cette formation vous sensibilise aux problématiques du harcèlement sexuel et du comportements sexistes en milieu professionnel. Elle rappelle le cadre légal et réglementaire en matière de prévention, de protection des victimes, et des actions à mener dans la lutte contre ces comportements. L' objectif est de renforcer les compétences des référents harcèlement et agissements sexistes, qu'ils soient désignés par un CSE ou qu'il s'agisse du référent employeur obligatoire dans les entreprises de + de 250 salariés, afin de leur permettre d'exercer leurs missions avec plus d'aisance et d'efficacité.

Programme

La définition du harcèlement sexuel et des agissements sexistes, au regard de l'environnement législatif applicable

Les composantes du harcèlement sexuel

Code du travail, code pénal, jurisprudence, circulaire

Actes répétés, acte unique, absence de consentement, circonstances aggravantes, lieu du harcèlement Exemples, statistiques

Les agissements sexistes - Formes verbales, non verbales, physiques

Le mécanisme de l'agression/agresseur

Les impacts sur la personne et sa santé et sur le collectif

La preuve : le faisceau d'indices le partage victime/employeur

La prévention : action de tous les instants

La responsabilisation de chacun et du collectif

La démarche de prévention des risques – le document unique - le règlement intérieur

La sensibilisation et l'information, l'affichage - la formation

Le référent harcèlement sexuel et agissements sexistes de l'entreprise

Désignation par le CSE - Rôle & Missions

L'action : point de vue de la victime et de l'entourage

Le repérage, l'identification d'une situation, les signaux d'alerte

Les dispositifs, les ressources, les acteurs à mobiliser (référent harcèlement sexuel...), la posture

Les recours et les sanctions

Les pénalités et les sanctions disciplinaires

Les points forts de la formation

- Depuis le 1er janvier 2019, les CSE de toutes tailles doivent désigner un référent chargé d'orienter, d'informer et d'accompagner les salariés en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes.
- Cette formation opérationnelle a pour vocation d'accompagner ces référents dans leurs nouvelles fonctions : des exemples concrets, une réflexion sur les outils possibles, un travail de réflexion personnel sur les outils existants et/ou à mettre en place dans la structure du participant

Infos pratiques

Type de formation

Formation continue

Public cible

RH, managers, référent harcèlement sexuel. représentant du personnel, membres du CSE

Durée

1 Jour dont 7 Heures en centre

Tarif(s) net de taxe

440 € par stagiaire

Adresse

Site de Vannes 6 rue Ella Maillart, PA Laroiseau.

56000 Vannes

https://www.cci-formationbretagne.fr/morbihan

Les conditions d'admission

Prérequis

Aucun prérequis

Le parcours de formation

Objectifs pédagogiques

Participer à la prévention des situations de harcèlement et des agissements sexistes dans votre structure. Repérer les situations de harcèlement et de sexisme. Réagir et orienter les victimes. Connaître et utiliser les dispositifs de prévention et de lutte existants.

► PRÉSENTIEL

Modalités d'évaluations

Dans le cadre de notre process qualité évaluation des éléments acquis en fin de formation

Modalités pédagogiques

Alternance de théorie et de cas pratiques



Date et mise à jour des informations : 30/10/2025

Extrait de la description de la formation. Consultez l'intégralité des informations relatives à cette formation sur notre site internet www.cci-formation-bretagne.fr



Contacts



EVELYNE KERNIN et Corinne LE DUC

formation.continue@morbihan.cci.fr





